

TK'BLUE NEWS n°5



Parution au Journal Officiel de l'arrêté relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport

➔ La notation TK'Blue en pleine phase avec l'évolution de la législation sur l'impact environnemental de la chaîne logistique

La date d'entrée en vigueur de cet arrêté est fixée au **1^{er} octobre 2013**.
Et constitue un **levier supplémentaire** pour mobiliser les acteurs dans la dynamique d'**EUROPEAN TK'BLUE AGENCY**.

- Rappelons que l'ensemble des membres de notre **Conseil Scientifique** réunis ce jeudi 19 avril à Paris, sous la présidence du Professeur Alain BONNAFOUS, ont participé à une troisième étape essentielle pour l'avancement des travaux relatifs à la méthodologie de calcul de la **notation TK'BLUE**.

Ils ont collégalement :

- approuvé le positionnement d'**EUROPEAN TK'BLUE AGENCY** comme **contributeur au progrès** en matière d'**efficience énergétique** du transport et de la **protection de l'environnement**,
- confirmé la **pertinence européenne** des sources et critères d'information utilisés, tous issus de travaux scientifiques indépendants reconnus. Le Conseil Scientifique a également rappelé la capacité d'**évolution** et d'**adaptation** de ces critères en regard des développements scientifiques constants sur le sujet,
- constaté l'**indépendance** dans les raisonnements mis en place par l'Agence dans le cadre de ses travaux méthodologiques.

Plus d'informations sur
www.tkblueagency.eu

